

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01404
Numéro SIREN : 890 478 555
Nom ou dénomination : ERAMAS

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2022 sous le numéro de dépôt 566

Rapport du Commissaire aux apports

Apports de titres de la société BC2E SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, RCS BOBIGNY 482 600 145, sise 25 avenue du Général Gallieni — 93250 VILLEMOMBLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN
Acte déposé le :
20 JAN. 2022



Aux associés.

En ma qualité de commissaire aux apports désigné par décision de l'actionnaire unique en date du 2 décembre 2021 et en exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 225-147 alinéa 1^{er} du code de commerce

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité d'apport en nature signé par la personne physique apporteuse concernée le 8 décembre 2021. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Sébastien TOUATI vise à apporter les titres de la société BC2E SERVICES, à la société par actions simplifiée ERAMAS pour les trente six (36) parts sociales, numérotées de 65 à 100 qu'il détient dans la société BC2E SERVICES.

Société dont les titres sont apportés

L'apport des titres de la société BC2E SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, RCS BOBIGNY 482 600 145, sise 25 avenue du Général Gallieni 93250 VILLEMOMBLE dont le capital est composé de 100 parts sociales de 80 euros chacune.

Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées de façon détaillée dans le projet de traité d'apport.

Société bénéficiaire

La société par actions simplifiée ERAMAS, au capital de 1 000 euros, sise 47 route de la Seigneurie 7648 ANNEVILLE, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 890 478 555.

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tels que fixés par les dispositions de l'article L 225-147 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-0 B du code général des impôts l'apporteur entend bénéficier du sursis d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'apport de ses titres de la société BC2E SERVICES,



Description de l'apport

L'apport sera réalisé après levée des conditions suspensives par les bénéficiaires suivant les modalités du traité d'apport.

L'apport sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritères compte tenu des spécificités de l'activité et de l'intuitu personae

Les titres de la BC2E SERVICES, dont l'apport est envisagé ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 1 274 000 euros soit 12 740 euros par part sociale ainsi :

- 36 parts sociales de la société BC2E SERVICES apportées par Monsieur Sébastien TOUATI pour 459 000 euros

Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société ERAMAS sur la valeur de l'apport devant être effectué par Monsieur Sébastien TOUATI.

J'ai notamment :

- Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables et juridiques et fiscales envisagées en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition
- Vérifié que les états financiers au 30 juin 2021 date de clôture du dernier exercice social de la société BC2E SERVICES ont été approuvés par les associés
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties étant précisé qu'aucun événement n'est intervenu depuis le 30 juin 2021 ou n'est prévisible à ce jour susceptible de modifier leurs estimations nonobstant leur connaissances spécialisées de leur activité
- Enfin j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société BC2E SERVICES me confirmant l'absence à la date du présent rapport d'événements pouvant d'une part grever la consistance des capitaux propres en date du 30 juin 2021.

Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué une personne physique.

Aux termes du projet de traité d'apport les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des titres de la société BC2E SERVICES en tant que valeur d'apport

Le choix de cette disposition est conforme aux dispositions du règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle pas en conséquence de commentaires de ma part



Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur Sébastien TOUATI des titres lui appartenant.

Appréciation de la valeur de l'apport

L'apport porte sur des parts sociales représentant 36 % du capital de la société BC2E SERVICES.

Détermination de la valeur d'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant les approches d'évaluation fondées sur la rentabilité attendue de la société BC2E SERVICES dans le contexte actuel se rapportant à leur meilleure estimation des perspectives de développement et d'évolution de rentabilité de la société concernée et il n'existe à ce jour aucun élément susceptible de remettre en cause ces prévisions suivant les organes de direction de la société.

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation issue des appréciations ci-dessus rappelées.

Méthode d'évaluation retenue

Les diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante : J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen complété de contrôles des documents nécessaires conformément aux normes de la profession et sur la base des comptes de la société arrêtés au 30 juin 2021 et approuvés par l'assemblée générale du 8 décembre 2021 pour examiner et évaluer la valeur des actifs inscrits et des passifs sur le bilan ci-inclus de la société BC2E SERVICES sur la situation telle qu'elle est annexée au présent rapport.

Les comptes relatifs à la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 font apparaître une situation nette qui se décompose comme suit :

Capital :	8 000.00 €
Réserve légale :	800.00 €
Report à nouveau débiteur :	- 2536.65 €
Résultat de l'exercice :	115 851.51 €
Soit des capitaux propres :	122 114.86 €

A l'issue des décisions des associés en date du 8 décembre 2021, de la décision ayant approuvée les comptes et de la décision d'affectation du résultat de l'exercice de 115 851.51 €, les capitaux propres de la société, s'établissent à 122 114.86 euros.

Mes travaux ont été effectués sur le contrôle des éléments actifs tant que passifs du patrimoine de la société BC2E SERVICES notamment en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

Pour apprécier la valeur des actifs et passifs de la société BC2E SERVICES ma démarche a été de prendre connaissance du cadre juridique et économique de l'opération et de procéder à une analyse de l'évaluation effectuée par les parties.



Synthèse des valorisations

J'ai vérifié sur la base des travaux précités d'examen du patrimoine de la société, le montant des capitaux propres, après décision d'approbation des comptes et d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 prises lors des décisions annuelles des associés en date du 8 décembre 2021, qui s'élève à 122 114.86 euros avant distribution de dividendes.

Pour autant, il paraît raisonnable de retenir une valorisation de 459 000 euros de l'actif net apporté sur la valeur d'apport des titres de la société sur la base des documents et informations dont ils sont issus.

Cette valorisation ressortant des approches intrinsèques conforte la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

Conclusion

Sur la base de mes travaux et des documents et informations dont ils sont issus à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur d'apport retenue s'élevant à 459 000 euros n'est pas surévaluée et en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Les Mureaux, le 16 décembre 2021

Pour la SASU OF2C
Clément GUILBERT
Commissaire aux comptes

OF2C
Commissariat aux comptes
68 rue Aristide Briand
78130 LES MUREAUX
SIRET 899 375 034 00019